



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Menuisier installateur

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	1/40

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Menuisier installateur

Sigle du titre professionnel : MI

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 234s - Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; fabrication de meubles-

Code(s) ROME : F1607, F1604

Formacode : 22406, 22408

Date de l'arrêté : 04/10/2022

Date de parution au JO de l'arrêté : 19/10/2022

Date d'effet de l'arrêté : 26/02/2023

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel MI

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	3/40

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Installer des portes et fenêtres extérieures Installer des volets battants et roulants Installer des portails Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur Adapter et installer des menuiseries intérieures Adapter et installer des escaliers en bois Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur	20 h 00 min	La mise en situation professionnelle est constituée de cinq parties indépendantes. A partir d'un dossier technique, le candidat réalise les productions suivantes : Partie n°01 : Intégrer un bloc-porte dans une cloison de distribution et installer un parquet. Partie n°02 : Adapter et fixer un stylobate. Partie n°03 : Effectuer l'installation d'un portillon battant. Partie n°04 : Effectuer l'installation d'une fenêtre et d'un volet. Partie n°05 : Préparer des éléments d'adaptation ou d'ajustement et installer un élément mobilier d'un aménagement intérieur
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Installer des portes et fenêtres extérieures Installer des volets battants et roulants Installer des portails Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur Adapter et installer des menuiseries intérieures Adapter et installer des escaliers en bois Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur	00 h 20 min	Le jury reçoit le candidat sur sa zone de travail, il dispose d'un guide d'entretien. Le candidat répond au questionnement du jury. L'entretien technique porte sur les productions du candidat.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire Installer des portails Installer des stores bannes Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur Adapter et installer des escaliers en bois Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers	01 h 00 min	Le questionnaire professionnel est organisé en présence d'un surveillant, en simultané pour tous les candidats. Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		21 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané selon un ordre chronologique libre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	4/40

Elle débute après que le candidat a renseigné le questionnaire professionnel.

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé avant la mise en situation professionnelle en simultané pour tous les candidats en présence d'un surveillant.

Le questionnaire professionnel est composé d'une série de questions et porte sur les compétences non évaluées ou évaluées partiellement lors de la mise en situation professionnelle.

Le questionnaire abordera :

La préparation et l'organisation travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures.

- Les équipements de sécurité et l'outillage nécessaires aux travaux d'installation.
- La nature, les dimensions et la géométrie d'un support.
- Le stockage sur chantier des menuiseries et fermetures.

La préparation et l'organisation travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire.

- Les équipements de sécurité et l'outillage nécessaires aux travaux d'installation.
- La nature, les dimensions et la géométrie d'un support.
- La prévention adaptée à une situation d'installation.

Les portails.

- La norme NF DTU 20.1.
- La norme NF DTU 34.1.
- Les procédures d'installation des motorisations.

Les stores bannes.

- La procédure d'installation des stores bannes.
- La mise en œuvre des fixations des stores bannes.
- La réglementation en vigueur concernant le traitement et le tri sélectif des déchets.
- Les systèmes de sécurité sur les stores bannes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	5/40

La préparation et l'organisation travaux d'installation d'un aménagement intérieur.

- La nature, les dimensions et la géométrie d'un support.
- La maintenance de premier niveau de l'outillage manuel.

Les escaliers en bois.

- La norme NF DTU 36.3.
- La mise en œuvre des fixations pour un escalier.
- Les équipements de sécurité.

Les parquets massifs, contrecollés ou stratifiés.

- Les normes NF DTU 51.1, NF DTU 51.2 et NF DTU 51.11.
- La réglementation en vigueur concernant le traitement et le tri sélectif des déchets.

Les équipements sanitaires, électriques et électroménagers.

- L'implantation, l'orientation, le centrage et l'étanchéité des équipements.
- Les procédures d'installation, de raccordement et de contrôle.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	6/40

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures					
Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures	La liste des équipements de sécurité et de l'outillage nécessaires aux travaux d'installation est exhaustive. La fiche de relevés (état et nature du support, dimensionnel et géométrie de la baie) est correctement renseignée. Les menuiseries et fermetures sont correctement stockées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer des portes et fenêtres extérieures	Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche L'implantation, les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité), et les procédures d'installation d'une menuiserie extérieure respectent la norme NF DTU 36.5. Le choix et la qualité de mise en œuvre des fixations d'une menuiserie extérieure sont adaptés au support. La mise en œuvre des calfeutrements secs (mastic, mousses imprégnées de classe 1 (NF P 85 570) ou membranes d'étanchéité), assure la durabilité des performances d'étanchéité d'une menuiserie extérieure. L'installation des équipements sur une menuiserie extérieure ne laisse pas apparaître des rayures, marques ou salissure. La fiche qualité d'une menuiserie extérieure est renseignée et assure la traçabilité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer des volets battants et roulants	Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche Les aplombs, les niveaux et les tolérances sur les dimensions de la baie respectent la norme NF DTU 20.1. Les procédures d'installation d'un volet battant ou roulant sont correctes. Les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité) pour l'installation d'un volet battant ou roulant sont conformes à la norme NF DTU 34.4. Le choix de mise en œuvre des fixations d'un volet battant ou roulant est adapté au support.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	7/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire					
Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire	La liste des équipements de sécurité et de l'outillage nécessaires aux travaux d'installation est exhaustive. La fiche de relevés (état et nature du support, dimensionnel, géométrie), est correctement renseignée. Les réponses apportées en termes de prévention (préparer, protéger et sécuriser la zone), sont adaptées à la situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer des portails	Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche Les aplombs, les niveaux et les tolérances sur les dimensions du support respectent la norme NF DTU 20.1. Les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité) pour l'installation d'un portail sont conformes à la norme NF DTU 34.1. Le choix de mise en œuvre des fixations d'un portail est adapté au support. Les préconisations d'installation et de mise en service d'une motorisation répondent aux exigences du constructeur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer des stores bannes	Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche La procédure d'installation d'un store banne est correcte. Le choix de mise en œuvre des fixations d'un store banne est adapté au support. Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur). L'implantation et l'intégration des systèmes de sécurité respectent le cahier des charges du fournisseur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	8/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel					
Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur	<p>La liste des équipements de sécurité et de l'outillage nécessaires aux travaux d'installation est exhaustive.</p> <p>La description de l'état et de la nature du support permet une exploitation postérieure.</p> <p>Les réponses apportées en termes de prévention (Préparer, protéger et sécuriser la zone) sont adaptées à la situation.</p> <p>La maintenance de premier niveau de l'outillage manuel est maîtrisée.</p> <p>La préparation d'éléments d'adaptation ou d'ajustement en bois et en panneaux dérivés répond aux spécificités et aux exigences propres au chantier.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adapter et installer des menuiseries intérieures	<p>Les aplombs, les niveaux et les tolérances sur les dimensions de la baie respectent la norme NF DTU 20.1.</p> <p>Les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité) pour l'installation d'une porte intérieure sont conformes à la norme NF DTU 36.2.</p> <p>Le choix des fixations au droit des organes de rotation et de condamnation est conforme à la norme NF DTU 36.2.</p> <p>La mise en jeu et le ferrage d'une porte intérieure n'engendrent pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adapter et installer des escaliers en bois	<p>Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche</p> <p>Les paramètres (dimensions de la trémie, reculement, échappée, hauteur entre les sols finis), permettent l'installation d'un escalier.</p> <p>Les tolérances d'installation des escaliers et garde-corps associés sont respectées (DTU 36.3).</p> <p>Les fixations sont adaptées et permettent la reprise des efforts exercés.</p> <p>L'ajustement, la symétrie, la qualité de coupe et la fixation d'un stylobate répondent aux exigences du cahier des charges.</p> <p>Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	9/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés	<p>Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche</p> <p>Les règles concernant la réception du support et du local pour la mise en œuvre des parquets sont respectées.</p> <p>La planéité, le désaffleure entre les lames, les joints entre les éléments assemblés, le décalage entre deux arasements et la mise en œuvre des parquets sont conformes aux normes (NF DTU 51.1, NF DTU 51.2, NF DTU 51.11).</p> <p>L'ajustement, la qualité de coupe et la fixation des plinthes et menus ouvrages répondent aux exigences professionnelles.</p> <p>Les déchets sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur	<p>Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche</p> <p>L'appréciation des supports est correctement effectuée.</p> <p>L'implantation, le positionnement, l'alignement, les niveaux, les aplombs et le liaisonnage des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur sont correctement effectués.</p> <p>Le placage et l'affleurage de chants sont sans éclats et sans irrégularités.</p> <p>Les fixations des éléments mobiliers sont adaptées à la nature du support.</p> <p>Les fileurs, plinthes, corniches, etc. ne laissent pas apparaître d'imperfections.</p> <p>Les réglages et les alignements des équipements, des portes ou de tiroirs n'engendrent pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.</p> <p>Le lieu d'exécution des travaux de d'installation est nettoyé et les déchets sont triés sélectivement (chutes, aérosols, produits emballage, etc.), puis évacués conformément à la réglementation.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	10/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers	<p>Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche</p> <p>L'implantation, l'orientation, le centrage, l'étanchéité des équipements sont respectés et ne laissent pas apparaître des rayures, marques ou salissures.</p> <p>Les procédures d'installation et de raccordement sont conformes aux normes et réglementations en vigueur.</p> <p>Les procédures de contrôle sont respectées et permettent d'assurer la mise en service.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	11/40

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Respecter des règles et des procédures	Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur
	Adapter et installer des escaliers en bois
	Adapter et installer des menuiseries intérieures
	Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés
	Installer des portails
	Installer des portes et fenêtres extérieures
	Installer des stores bannes
	Installer des volets battants et roulants
	Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers
	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire
	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur
	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre MI

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'intervient pas auprès du candidat lors du déroulement de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	12/40

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant d'examen est présent pendant le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle.

Il garantit l'absence de fraudes, notamment en veillant au respect de la condition suivante : Les échanges entre les candidats, l'usage des téléphones, smartphones et tablettes sont interdits.

Un référent prévention est chargé de la sécurité et il est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats.

En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session. Le référent prévention ne communique en aucun cas avec les candidats et le jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	13/40

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Menuisier installateur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	15/40

CCP

Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures Installer des portes et fenêtres extérieures Installer des volets battants et roulants	04 h 00 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux parties indépendantes. A partir d'un dossier technique, le candidat réalise les productions suivantes : Partie n°01 : Effectuer l'installation d'une fenêtre. Partie n°02 : Effectuer l'installation d'un volet.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures Installer des portes et fenêtres extérieures Installer des volets battants et roulants	00 h 20 min	Le jury reçoit le candidat sur sa zone de travail, il dispose d'un guide d'entretien. Le candidat répond au questionnement du jury. L'entretien technique porte sur les productions du candidat.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 20 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	17/40

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané selon un ordre chronologique libre. Elle débute après que le candidat a renseigné le questionnaire professionnel.

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le jury est doté d'un guide pour l'entretien technique

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'intervient pas auprès du candidat lors du déroulement de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	18/40

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un référent prévention est chargé de la sécurité et il est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats.

En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session.

Le référent prévention ne communique en aucun cas avec les candidats et le jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	19/40

CCP

Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Installer des portails	03 h 00 min	A partir d'un dossier technique, le candidat réalise l'installation d'un portillon battant.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Installer des portails	00 h 20 min	Le jury reçoit le candidat sur sa zone de travail, il dispose d'un guide d'entretien. Le candidat répond au questionnement du jury. L'entretien technique porte sur les productions du candidat.
▪ Questionnaire professionnel	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire Installer des portails Installer des stores bannes	00 h 40 min	Le questionnaire professionnel est organisé en simultané pour tous les candidats. Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	21/40

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultanée selon un ordre chronologique libre. Elle débute après que le candidat a renseigné le questionnaire professionnel.

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le jury est doté d'un guide pour l'entretien technique

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel porte sur :

La préparation et l'organisation travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire.

- Les équipements de sécurité et l'outillage nécessaires aux travaux d'installation.
- La nature, les dimensions et la géométrie d'un support.
- La prévention adaptée à une situation de pose.

Les portails.

- La norme NF DTU 20.1.
- La norme NF DTU 34.1.
- Les procédures d'installation et de réglage des motorisations.

Les stores bannes.

- La procédure d'installation des stores bannes.
- La mise en œuvre des fixations des stores bannes.
- La réglementation en vigueur concernant le traitement et le tri sélectif des déchets.
- Les systèmes de sécurité sur les stores bannes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	22/40

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'intervient pas auprès du candidat lors du déroulement de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant d'examen est présent pendant le questionnaire professionnel.

Il garantit l'absence de fraudes, notamment en veillant au respect de la condition suivante : Les échanges entre les candidats, les téléphones, les smartphones et les tablettes sont interdits.

Un référent prévention est chargé de la sécurité et il est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats.

En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session.

Le référent prévention ne communique en aucun cas avec les candidats et le jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	23/40

CCP

Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur Adapter et installer des menuiseries intérieures Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur	10 h 00 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux parties indépendantes. A partir d'un dossier technique, le candidat réalise les productions suivantes : Partie n°01 : Mettre en jeu et ferrer une porte intérieure dans un bâti existant. Partie n°02 : Installer un élément mobilier d'un aménagement intérieur.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur Adapter et installer des menuiseries intérieures	00 h 20 min	Le jury reçoit le candidat sur sa zone de travail, il dispose d'un guide d'entretien. Le candidat répond au questionnement du jury. L'entretien technique porte sur les productions du candidat.
▪ Questionnaire professionnel	Adapter et installer des escaliers en bois Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers	00 h 40 min	Le questionnaire professionnel est organisé en simultané pour tous les candidats. Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	25/40

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	11 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané, les parties sont effectuées dans un ordre chronologique libre.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel composé d'une vingtaine de questions porte sur :

La préparation et l'organisation travaux d'installation d'un aménagement intérieur.

- La nature, les dimensions et la géométrie d'un support.
- La maintenance de premier niveau de l'outillage manuel.

Les escaliers en bois.

- La norme NF DTU 36.3.
- La mise en œuvre des fixations pour un escalier.
- Les équipements de sécurité.

Les parquets massifs, contrecollés ou stratifiés.

- Les normes NF DTU 51.1, NF DTU 51.2 et NF DTU 51.11.
- La réglementation en vigueur concernant le traitement et le tri sélectif des déchets.

Les équipements sanitaires, électriques et électroménagers.

- L'implantation, l'orientation, le centrage et l'étanchéité des équipements.
- Les procédures d'installation, de raccordement et de contrôle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	26/40

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'intervient pas auprès du candidat lors du déroulement de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant d'examen est présent pendant le questionnaire professionnel.

Il garantit l'absence de fraudes, notamment en veillant au respect de la condition suivante : Les échanges entre les candidats, les téléphones, les smartphones et les tablettes sont interdits.

Un référent prévention est chargé de la sécurité et il est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats.

En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session.

Le référent prévention ne communique en aucun cas avec les candidats et le jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	27/40

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Menuisier installateur

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une zone dédiée à l'assemblage, au montage et à l'installation avec mise à disposition de systèmes d'aspiration mobiles au poste de travail. Cette zone peut accueillir autant de postes de travail pour la mise en situation professionnelle que de candidats à la session d'examen.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les locaux sont équipés en alimentation électrique pour le fonctionnement des machines portatives collectives ou individuelles. Les aires de travail devront être suffisamment éclairées, dégagées et espacées les unes des autres. Prévoir les zones de circulation.
Entretien technique	Retour sur la zone de la mise en situation professionnelle	Sans objet
Questionnaire professionnel	Un local fermé équipé de tables et de chaises pour les candidats et le surveillant.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	29/40

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un pan de mur permettant la mise en place d'un retour à 90° d'une cloison à ossature métallique, et d'un bloc porte bois, pour une surface au sol minimale de 2.5m x 2.5m soit 6.25m ²	1	TP & CCP Structure verticale pleine haut. :2,5m.
	1	Un escalier droit mobile, autoportée, pour une surface au sol minimale de 1.5m x1.5m soit 3m ² .	1	TP Escalier 3 marches (cf. Dossier organisateur)
	1	Une structure mobile, autoportée, permettant la pose d'un portillon, pour une surface au sol minimale de 1.5m x 1.5m soit 3m ²	1	TP & CCP
	1	Une structure verticale avec baie permettant l'installation d'une fenêtre et d'un volet (roulant ou battant), pour une surface au sol minimale de 2m x 2m soit 4m ²	1	TP & CCP Structure verticale pleine haut. :2,5m.
	1	Un pan de mur permettant l'installation d'un élément d'aménagement d'intérieur (contre le mur ou dans un angle)	1	TP & CCP Structure verticale pleine haut. :2,5m.
Machines	1	Machine électroportative : Affleureuse.	4	Equipée d'un outil à affleurer Puissance indicative : 500 W
	1	Machine électroportative : Aspirateur.	4	Classe M (EN60335-2-69) Compatible machines portatives
	1	Machine électroportative : Fraiseuse à lamelles.	4	Diamètre indicatif de l'outil : 110 mm Prof. de coupe indicative : 20 mm

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	30/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Machine électroportative : Perceuse.	4	Mandrin auto-serrant : 0,5 à 10 mm Puissance indicative : 675 W
	1	Machine électroportative : Perforateur électropneumatique.	4	Lot de forêts compris
	1	Machine électroportative : Ponceuse.	4	Excentrique, rotative ou vibrante, comprenant un lot d'abrasif adapté.
	1	Machine électroportative : Rabot.	8	Larg. Indicative de rabotage 82 mm Puissance indicative : 600 W
	1	Machine électroportative (accessoire) : Rail de guidage scie plongeante.	8	Longueur indicative : 140 cm
	1	Machine électroportative : Scie à onglets radiale.	8	Puissance indicative : 1000 W Diamètre indicatif de lame : 190 mm Coupe 300 x 52 mm environ à 90° Equipée de lame pour la découpe de panneaux de bois et dérivé
	1	Machine électroportative : Scie circulaire plongeante.	8	Prof. indicative de 0 à 56 mm à 90° Prof. indicative de 0 à 40 mm à 45° Equipée de lame pour la découpe de panneaux de bois et dérivé
	1	Machine électroportative : Scie circulaire.	8	Profondeur indicative de coupe : 55 mm à 90°
	1	Machine électroportative : Visseuse sans fil.	1	2 batteries, chargeur, coffret compris.
	1	Machine électroportative : Plaqueuse de chants	16	Façonnage des chants de panneaux avec chants en bois, plastique ou composites. Façonnage des chants

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	31/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				de pièces simples à angle droit jusqu'à la forme libre complexe.
	1	Machine semi-stationnaire ou stationnaire : Dégauchisseuse Raboteuse	16	Table de dégauchissage Et plateau de rabotage réglable en hauteur. Machine aux normes de sécurité.
	1	Machine semi-stationnaire ou stationnaire: Scie à table	16	Inclinaison de la lame et du guide de 0 à 45°. Capacité de coupe indicative à 90° : 0 - 70 mm Capacité de coupe indicative à 45° : 0 - 48 mm
	1	Machine électroportative : Scie sauteuse	8	Equipée de lame pour la découpe de panneaux de bois et dérivé
Outils / Outillages	1	Lot outils (Crayon mine tendre, craie, ruban 3m, double-mètres pliant, jeu de ciseaux à bois, scie égoïne coupe fine, monture de scie à métaux avec lame, couteau à lame rétractable, maillet caoutchouc, marteau de menuisier, tournevis porte-embouts 1/4" magnétique, jeu d'embouts de vissage assortis, jeu de clés mâles 6 pans, tenaille russe, cisaille ou grignoteuse, brosse plate nylon).	1	Sans objet
	1	Lot de forêts et de mèches à bois	1	Sans objet
	1	Niveau à bulle de 1m	4	Longueur indicative
	1	Lot de forêts à métaux	1	Sans objet
Équipements	1	Servante d'atelier avec organisateur et coffre de rangement.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Bouchons d'oreille à usage unique.	1	Conforme à la norme EN 352-2.
	1	Masque jetable pliable classe FFP3	1	Conforme à la norme EN 149-1.
	1	Matériel de travail en hauteur (PIRL= plateforme individuelle roulante légère)	8	Conforme à la réglementation
	1	Paire de lunettes de protection.	1	Conforme aux normes EN 166 et

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	32/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				EN 170.
Matières d'œuvre	1	Lot de bois et panneaux dérivés.	1	Sans objet
	1	Lot de consommables (Vis, pointes, colles, mastics, chiffons, etc.).	1	Sans objet
	1	Lot de quincailleries agencement (Ferrures d'assemblage, charnières invisibles, poignées, etc.).	1	Sans objet
	1	Lot de quincailleries bâtiment (Fiches, paumelles, serrures, équerre, etc.).	1	Sans objet
	1	Élément mobilier.	1	Sans objet
	1	Fenêtre ouvrant à la française 1 vantail (à poser en applique, avec équerre), volet roulant à coffre sous linteau, bloc-porte, élément mobilier, portillon, parquet.	1	TP & CCP Suivant DTE
Documentations	1	Fiches sécurité machines.	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	33/40

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Menuisier installateur est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Menuisier poseur-installateur Arrêté du 13/02/2018		Menuisier installateur Arrêté du 04/10/2022	
CCP	Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures	CCP	Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures
CCP	Poser des ouvrages de menuiserie intérieure	CCP	Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel
CCP	Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation		
CCP	Aucune correspondance	CCP	Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	35/40

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MI	RE	TP-01343	02	19/10/2022	06/12/2022	37/40

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

